



Perspectives d'évolution de l'activité agricole dans le B.V de Chèze-Canut : vers quels arrangements locaux pour un développement durable du territoire?

Michel Pech et Jurgen Finisie
INRAE, UMR SMART-LERECO
Rennes



PSDR4 GO FARMaine
Le Mans, Le 17 septembre 2020

Avant propos...



- Au départ deux territoires étudiés en Bretagne dans le cadre du projet PSDR 4 FARMaine (B.V des Drains du Coglais et Chèze –Canut)
- Suite aux constats réalisés (focus), 3 hypothèses communes à confirmer ou infirmer :
 - 1) **Des arrangements liés à des régulations foncières sont relevés** dans les périmètres étudiés : l'efficacité et la pérennisation des actions sont particulièrement visés.
 - 2) Voir dans ces arrangements, ceux qui entrent dans le cadre de la **transmission/installation** pour identifier les attentes et les besoins locaux
 - 3) Evaluer l'optimisation de l'efficacité de ces arrangements par le **biais de PSE**



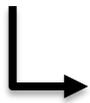
Avant propos (suite)...

- Les résultats obtenus n'ont pas été vérifiés lors d'ateliers prospectifs pour les Drains du Coglais,
- Les résultats obtenus dans Chèze–Canut vont être vérifiés lors d'ateliers prospectifs en septembre, octobre et novembre 2020,
- La présentation suivante concerne le B.V de la Chèze-Canut,
- La conclusion concernera les deux terrains d'expérimentation

Projet FARMaine : objectifs



Foncier, Aménagement et Régulations dans le bassin de la Maine



1. Comment les **politiques d'environnement** sont mises en œuvres dans les espaces de **fonds de vallée** ?
2. Quelles sont leurs **conséquences** sur les pratiques et la gestion du foncier agricole ?
3. Quels sont les **modes de régulation** et **usages du foncier** agricole dans les fonds de vallées ?
4. Voit-on l'émergence de **nouveaux systèmes d'exploitation** répondant aux **enjeux environnementaux locaux** ?

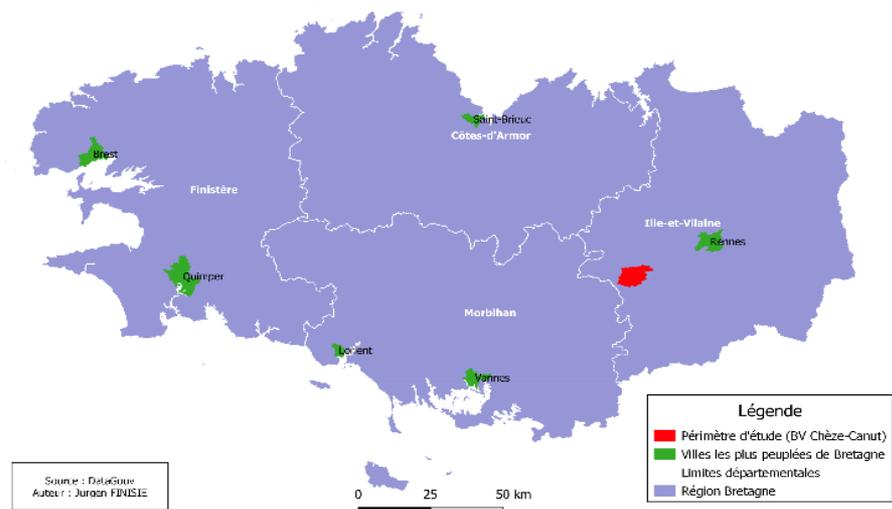
5 territoires d'études :

- Basses vallées Angevines
- Vallée du Loir médian
- Vallée du Sarthon
- Vallée de l'Oudon
- Bassin versant de Chèze-Canut

4 fonds de vallée en Pays-de-Loire

1 territoire Breton spécifique
(bassin versant avec un point de captage d'eau potable)

Carte de localisation du périmètre d'étude



Projet FARMaine : expérimentation sur Chèze-Canut



Contexte et problématique

Foncier, Aménagement et Régulations dans le bassin de la Maine

Politiques environnementales et conséquences sur les pratiques agricoles et le foncier

Régulation foncière

Emergence de nouveaux systèmes agricoles

ARRANGEMENTS ?

Présence d'arrangements locaux ?

Usages du foncier et externalités (positives ou négatives)

Le marché ne peut pas réguler les externalités

L'Etat intervient : politiques publiques (ex : Directive Nitrates, Directive Cadre sur l'eau, MAE...)

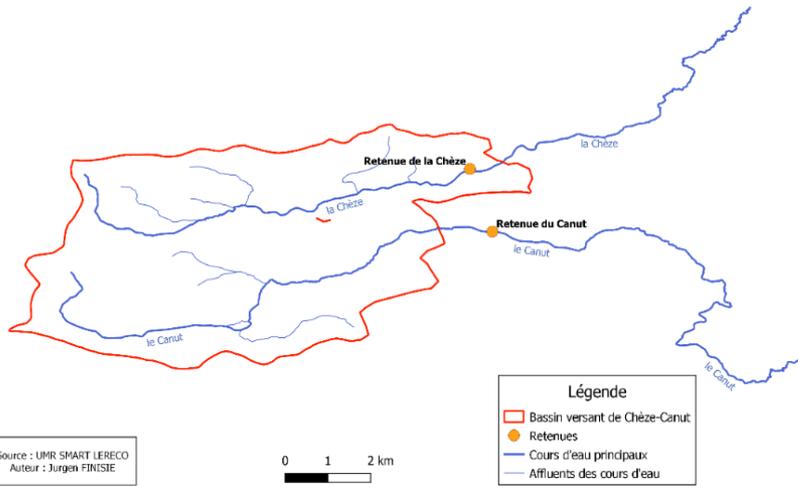
Politiques publiques plus ou moins bien adaptées

Emergence d'arrangements privés (échanges, baux ruraux) permettant de compléter l'action de l'Etat

Etude de cas : Bassin versant de Chèze-Canut (constat)



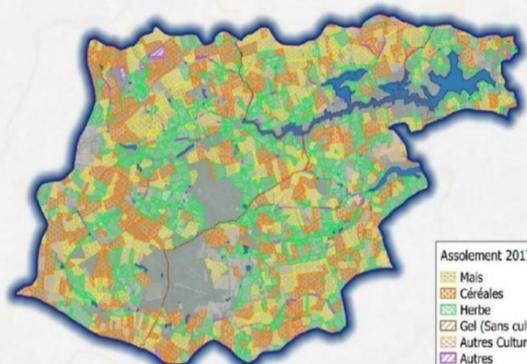
Masses d'eau principales du bassin versant de Chèze-Canut



- Très peu de MAE contractualisés (13 entre 2014 et 2018)
- Les projets Breizh Bocage 1 et 2 relativement efficace (33 km de travaux bocagers depuis 2010)
- De nombreuses actions individuelles et collectives (formations, visites de fermes, expérimentations, conseils..)
- Une acquisition foncière forte menée par la CEBR (230 ha hors surface en eau)



Assolement 2017 sur le bassin versant de Chèze-Canut



- ~4000 ha de SAU
- 110 exploitations (74 sièges d'exploitations sur le BV ; 36 sièges à l'extérieur du BV) dont 8 exploitations en Bio (données RPG 2017)
- Cultures principales : maïs – Céréales
- Activité principale : polyculture élevage



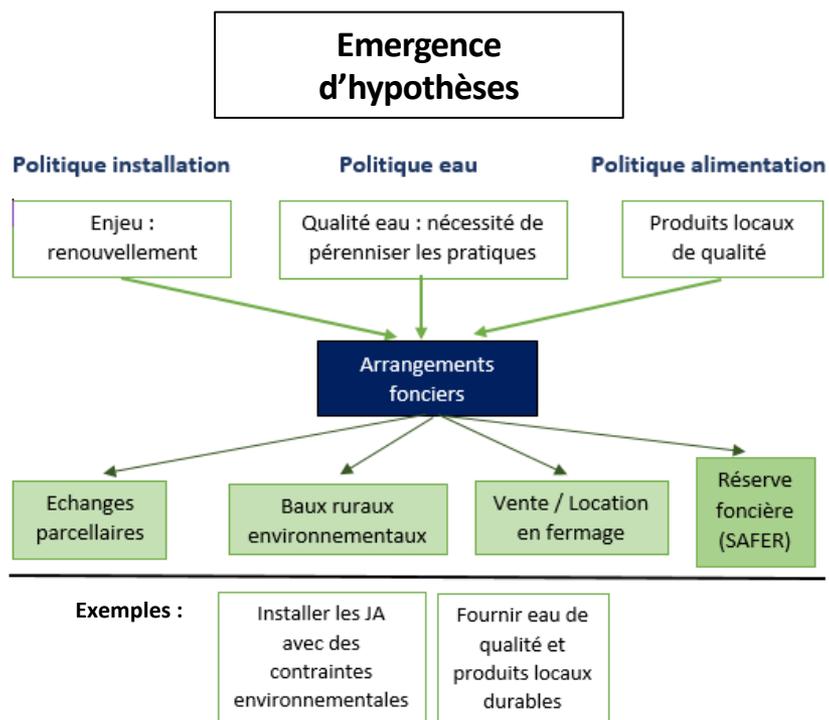
Données RPG 2016



Etat des masses d'eau (DCE)	Etat écologique 2013	Etat écologique 2015	Etat écologique 2016	Etat écologique 2019
Chèze Amont	Médiocre	Mauvais	Moyen	Mauvais
Chèze Aval	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
Le Canut Amont	Moyen		Médiocre	Moyen

Report de l'objectif de bon état des cours d'eau à 2021 voir 2027...

Hypothèses d'améliorations proposées aux acteurs (en lieu et place d'ateliers prospectifs)



Constat 1 : 40 exploitants sur 174 (23 %) partiront à la retraite dans les 5 à 10 ans.

Hypothèse 1 : Le renouvellement générationnel d'exploitants agricoles permettrait d'installer des jeunes agriculteurs tout en pérennisant les pratiques agricoles durables mises en place par les cédants.

Constat 2 : La CEBR n'est pas en pleine propriété du périmètre de protection rapproché du captage (140 ha manquant)

Hypothèse 2 : Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) pourraient garantir aux agriculteurs un revenu conditionné par le couplage d'actions sur la qualité de l'eau et la valorisation de produits de qualité.

Les hypothèses thématiques



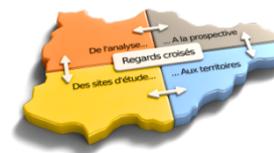
Objectif : mettre en lumière des hypothèses thématiques concourant au développement durable du territoire

(1) Transmission, installation et réorientation	(2) Optimisation, sécurisation et pérennisation de la gestion foncière	(3) Agriculture, labellisation et diversification
<p>Une plus grande implication des collectivités locales dans ces différents processus</p> <p>↓</p> <p>Pour une meilleure adéquation des profils candidats aux besoins et attentes du territoire</p>	<p>Réserves foncières, échanges parcellaires, obligation réelle environnementales...</p> <p>↓</p> <p>Des outils au service d'une agriculture cherchant à optimiser les pratiques agricoles vertueuses</p>	<p>Labels, cohabitation des usages, valorisation du bois-énergie</p> <p>↓</p> <p>Des orientations allant vers le développement durable du territoire</p>

Résultats attendus



Idées et réflexions à expliciter et à promouvoir lors des ateliers prospectifs



❖ - Les enjeux agricoles et environnementaux

❖ - Les ponts entre théorie et réalité

❖ - Des arguments à partager

Les enjeux agricoles et environnementaux : deux entrées possibles (information commune)



1/ Politiques publiques imposées :

- Arbitrage pour l'allocation et la réallocation du foncier (agriculture, urbain, récréatif, transport, etc...),
- Protection de la ressource en eau,
- Qualité de l'air,
- Orientation de l'agriculture au niveau national et local (politique des structures, SAFER, aménagement foncier).

Politiques publiques et réglementation

Efficacité à discuter : défailances, urgences environnementale et climatique...

2/ Politiques négociées (approche individuelle et/ou territoriale)

- Contrats,
 - Labellisation,
 - Logique de projet
- MAEC (volontaire), marque, PSE, etc...

L'économie, le droit et La réalité de terrain : constats et questions à discuter...



- La réalité économique du terrain

Dans le cadre d'une vente le vendeur se préoccupe de vendre au meilleur prix, l'acheteur achète au prix du marché, l'environnement est en général hors marché...

- L'anticipation juridique face au marché

Le droit a créé des outils pour anticiper/suivre les évolutions en cours (bail cessible, fonds agricole, bail environnemental, ORE, PSE)

- Est-il judicieux d'avoir raison trop tôt?

Certains de ces instruments d'anticipation ont reçu un accueil mitigé sur le terrain...

Des arguments sont à promouvoir pour améliorer la prise en compte des enjeux agricoles et environnementaux par les acteurs du territoire...



- Prise en compte de l'urgence de la situation (climat/santé/coût sociaux et environnementaux) et de la nécessité d'avoir des résultats rapides en matière de gestion des enjeux environnementaux,
- Revisiter les déterminants du droit de propriété (notamment le fructus et l'abusus) pour aller vers un **Développement Durable**. L'idée serait de transmettre à nos successeurs des terres ayant une valeur, à minima égale, à celle identifiée en début de notre activité
 - S'inspirer du principe de l'évaluation en début et fin de bail rural pour comptabiliser les plus et moins values apportées à l'exploitation.*
- Territorialisation et efficacité des actions à mener : s'appuyer sur le principe que le financement de biens publics locaux devrait être effectué à l'échelle locale, promouvoir le **principe Bénéficiaire Payeur**,

Donc,

Promouvoir, comptabiliser et avoir la possibilité de transmettre les éléments de droits incorporels de l'exploitation (marque, brevet, clientèle, savoir faire, etc...)

Conclusion



En quelques mots clefs...

Arrangement : « **La contractualisation s'affirme comme un mode alternatif à la réglementation pour la protection de l'environnement** » -
extrait de Conseils des notaires au monde rural-n°34-Janvier 2017

Régulation : se servir de la panoplie de procédures/politiques existantes, la SAFER peut **préempter des terres** pour réaliser des échanges parcellaires, ou pour des objectifs en lien avec l'environnement,

Enjeux locaux, protection du territoire (agricole et environnemental) :
Introduire dans les **PLU** des actions volontaires de maintien de haies et des bocages (érosion des sols, filtration, etc..) et productions agricoles adaptées (**Plan Agricole Régional, SDREA**).

Pérennisation : Volonté de **favoriser une agriculture durable** et adaptée aux attentes des usagers : besoin d'être accompagné pour trouver des solutions pérennes en matière de foncier (peu ou pas d'emprise sur le SDREA, à discuter...)